



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 62105

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des familles dont les enfants sont dyslexiques. La dyslexie est loin d'être un phénomène marginal puisqu'elle concerne, de manière plus ou moins préoccupante selon les cas, entre 5 et 8 % de la population, enfants comme adultes et qu'elle constitue un des facteurs majeurs de l'illettrisme. Le plan d'action des trois ministères concernés démontre qu'il s'agit bien d'un problème de santé publique, nécessitant des mesures spécifiques de prise en charge au titre précisément de la santé publique. Il lui demande de lui confirmer que la dyslexie rentre bien dans le cadre d'une prise en charge par l'assurance maladie, au titre des traitements en rapport avec une affection de longue durée reconnue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62105

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3363